



Licenciement pour cause de vente

Par **jenny**, le **13/05/2011** à **22:15**

Bonjour,
voilà je travaille actuellement dans un magasin de prêt à porter pour enfants et mon patron souhaite vendre.
Il a trouvé un acquéreur qui ne souhaite pas me reprendre donc je me pose la question suivante : qui doit me licencier ?
mon patron a l'intention de me licencier apparemment mais est-ce que la vente peut être considérée comme un motif de licenciement à mon égard ?
je précise que je suis en CDI et ce depuis 6 ans.
si quelqu'un peut m'aider...
merci par avance!

Par **edith1034**, le **14/05/2011** à **08:49**

VOUS AVEZ RAISON

LE CONTRAT DE TRAVAIL est transféré à l'acquéreur

pour tout savoir sur le CDI

<http://www.fbis.net/CDIARRET.htm>

mais le vendeur peut vous licencier pour motif économique s'il arrête de travailler avant la cession

c'est admis dans les commerces

Par **jenny**, le **14/05/2011** à **17:08**

merci pour l'info !!!!

je vais quand meme pousser mes recherches via l'inspection du travail je verrai ce qu'ils en disent...

je crois que mon patron tiend a me garder jusqu'au dernier moment et les nouveaux repreneurs enchaîneront en suivant.

ca a l'air plus complexe qu'il n'y parait tout ca et ca me fait un peu peur... je n'ai aucune envie de me faire rouler dans la farine !!!

Par **edith1034**, le **14/05/2011** à **17:13**

en parallèle, cherchez du boulot ailleurs